

Rebasement IPAMPA 2020



L'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole : un indice pour suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les éleveurs.

L'INDICE DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE

L'indice IPAMPA publié tous les mois par l'INSEE permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les agriculteurs pour leur activité¹. L'IPAMPA est diffusé en base 100 en 2020 ; il est calculé en pondérant les indices de prix élémentaires relevés auprès des vendeurs de produits nécessaires aux exploitations. Les coefficients de pondération utilisés tiennent compte du poids relatif des différents biens et services au sein des charges des exploitations suivies par le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole). Ces coefficients sont revus tous les 5 ans pour prendre en compte l'évolution du « panier des charges » dans les exploitations.

En complément de l'IPAMPA général, l'Institut de l'Élevage élabore des indices spécifiques pour les différentes filières d'élevage de ruminants. Leur spécificité repose sur une pondération adaptée des différents postes

qui tient compte de la structure des charges observées en moyenne dans les élevages de chaque filière. L'évolution des indices IPAMPA pour chacune des 5 filières d'élevage est diffusée régulièrement sur le site de l'Institut de l'Élevage².

Quatre sources principales sont mobilisées (liste non exhaustive) : les données du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, les indices de prix à la production dans l'industrie et les services et les Index bâtiment, travaux publics et divers réalisés par l'Insee, les indices de prix à la consommation et le site du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche pour le suivi des évolutions des prix de l'énergie (carburants et électricité).

VALORISATION DES DONNÉES RICA 2020

Pour la campagne 2020, les résultats de 1 650 exploitations élevant des ruminants, suivies dans le cadre du RICA sont représentatifs de 73 814 exploitations professionnelles de ces filières.

En production bovine et ovine allaitante, les exploitations retenues sont les exploitations spécialisées.

Pour les 3 filières laitières, la diversité des exploitations et les combinaisons

possibles avec d'autres ateliers nous conduisent à passer par l'approche atelier en utilisant la méthodologie « Coût de Production » pour répartir les charges entre les ateliers des exploitations³.

Les exploitations en agriculture biologique et les exploitations laitières qui transforment plus de 20% de leur production ne sont pas incluses dans ce traitement.

TAB. 1 : LES EXPLOITATIONS UTILISÉES DANS LE CADRE DU RICA

Filière	Nombre d'exploitations RICA	Nombre d'exploitations extrapolées	Nombre d'élevages professionnels en 2023 ⁴
Bovins laitiers	661	29 304	46 000 (de plus de 10 VL)
Bovins viande	690	35 736	51 000 (de plus de 20 VA)
Ovins viande	149	4 143	24 828 (de plus de 10 ovins)
Ovins laitiers	98	2 952	4 329 (de plus de 10 ovins)
Caprins laitiers	62	1 679	5 410 (plus de 25 reproducteurs)
Ensemble	1 650	73 814	

Source : Agreste RICA 2020 - Traitement Institut de l'Élevage

¹ Voir le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1652/description>

² Voir sur le site de l'Institut de l'Élevage : <https://idele.fr/ipampa>

³ Lire : <https://idele.fr/detail-article/a-methode-nationale-de-calcul-des-couts-de-production-en-elevage-herbivore>

⁴ Les chiffres clés du GEB 2024

LE PANIER DE CHARGES « IPAMPA »

Le panier de charges recouvre 10 postes de consommations courantes et 2 postes de biens d'investissement précisés dans le tableau 2. Un certain nombre de charges pour lesquelles l'INSEE ne publie pas d'indices élémentaires ne sont pas intégrées dans le champ de l'IPAMPA : travaux par tiers, fermages et impôts fonciers, frais de main-d'œuvre et frais financiers.

Au final, les charges prises en compte dans l'indice IPAMPA (tableau 3) recouvrent environ 70% des charges comptables qui sont prises en compte pour calculer le revenu agricole. Par rapport à la base 2015, la part de chaque poste de charge évolue peu dans l'IPAMPA 2020.

Mise à part pour la filière bovin viande, le poste « aliments achetés » est le plus important. Il représente jusqu'à 1/3 des charges des ateliers caprins, et donc 45% de l'indice IPAMPA-Lait de chèvre. Les fluctuations des prix des matières premières, ingrédients des aliments auront donc un effet plus important sur l'évolution de cet indice IPAMPA.



TAB. 2 : COMPOSITION DES « PANIERS DE CHARGES » POUR LES 5 FILIÈRES

Filière	Bovins lait	Bovins viande	Ovins viande	Ovins lait	Caprins
Aliments achetés	21,6%	13,8%	18,1%	20,3%	33,3%
Produits vétérinaires et services	4,2%	4,3%	3,6%	3,3%	2,7%
Engrais et amendements	3,4%	4,5%	3,6%	3,2%	1,7%
Semences	2,9%	1,7%	1,8%	1,4%	1,1%
Produits de protection cultures	1,2%	1,1%	0,8%	0,7%	0,9%
Énergie et lubrifiants	5,3%	5,8%	5,3%	5,9%	4,2%
Fournitures	3,1%	5,0%	4,8%	3,5%	3,9%
Entretien du matériel	4,5%	5,1%	4,5%	5,8%	3,9%
Entretien des bâtiments	1,1%	1,4%	1,4%	1,9%	0,7%
Frais généraux	6,6%	8,2%	9,1%	7,2%	6,4%
Biens et services de consommations courantes (1)	53,9%	50,9%	53,0%	53,3%	58,9%
Matériels et installations	11,1%	15,1%	16,3%	16,1%	10,5%
Bâtiments	4,4%	4,4%	3,7%	3,7%	3,9%
Biens d'investissement (2)	15,5%	19,5%	20,0%	19,8%	14,3%
Charges indicées IPAMPA (1+2)	69,4%	70,4%	73,0%	73,1%	73,2%
Charges non indicées	30,6%	29,6%	27,0%	26,9%	26,8%
TOTAL CHARGES	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Agreste RICA 2020 - Traitement Institut de l'Élevage

TAB. 3 : PART DE CHARGES COMPTABLES PRISES EN COMPTE DANS L'IPAMPA EN 2015 ET 2020

Filière	Part des charges prises en compte dans l'IPAMPA 2015	Part des charges prises en compte dans l'IPAMPA 2020
Bovins laitiers	68,7	69,4
Bovins viande	69,3	70,4
Ovins viande	70,5	70,5
Ovins laitiers	71,6	73,1
Caprins laitiers	75,7	73,2

Source : Agreste RICA 2020 - Traitement Institut de l'Élevage



VALORISATION DES DONNÉES INOSYS



Un traitement spécifique des données du dispositif Inosys Réseau d'Élevage permet une pondération plus fine de la nature de l'alimentation achetée : on prend ainsi en compte l'évolution des prix de chaque type d'aliment acheté pour chacune des filières.

Dans les filières laitières ovines et bovines, 25 à 33% des achats d'aliments sont des tourteaux. Alors que pour la filière caprine ces achats

de tourteaux représentent moins de 7% des achats. En ovins-lait et en caprin, on observe un poids important de l'achat de luzerne déshydratée, jusqu'à 13% des achats d'aliments en brebis laitière. Enfin, les aliments complets représentent une part importante des achats d'aliments dans les filières utilisant peu de tourteaux : ils représentent plus de la moitié des factures d'aliments dans les filières allaitantes.

TAB. 4 : ÉVOLUTION DE LA PONDÉRATION DES ALIMENTS ACHETÉS

Filière	Bovins lait		Bovins viande		Ovins viande		Ovins lait		Caprins	
Années	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020	2015	2020
Céréales	7	8	7	8	9	10	7	8	7	7
Tourteau Soja	21	21	3	2	5	3	28	25	6	4
Autres Tourteaux	11	12	3	3					1	1
Aliments complets	38	33	63	54	61	63	41	31	57	57
Luzerne Déshydratée	0	0	0	0	1	1	9	13	3	7
Pulpes de betterave	1	1	1	1	0	0	2	4	0	0
Poudre de lait	3	3	2	2	3	3	0	0	11	10
Autres aliments (fourrages, compléments nutritionnels...)	19	22	21	30	21	20	13	19	15	14

Source : Agreste RICA 2020 - Traitement Institut de l'Élevage

Rebaselement 2020

Les indices de prix d'achat des moyens de production agricoles sont diffusés en base 100 en 2020 à compter de la publication qui intègre les indices de janvier 2025.



IPAMPA et coût de production

L'évolution de l'indice IPAMPA ne préjuge en rien de l'évolution des coûts de production des ateliers herbivores des exploitations. En effet, la méthode des coûts de production intègre les charges supplétives : rémunération forfaitaire de la main-d'œuvre familiale, des capitaux propres et des terres en propriété. Ces charges qui ne sont pas dans le grand livre comptable permettent de rémunérer l'ensemble des facteurs de productions.

L'IPAMPA est représentatif d'environ 70% des charges comptables, il reste donc 30% des charges comptables (travaux par tiers, fermages, salaires et charges...) et les charges supplétives. Leur évolution peut avoir un effet contraire à celle de l'IPAMPA sur la formation du revenu.